

UN1TÉ

VISITE DU PAPE FRANÇOIS EN CORSE Indemnité d'Absence Missionnelle

VALIDÉ !



Dans l'attente de la publication des textes officiels, et après avoir saisi la DGPN,

UN1TÉ vous confirme la rédaction d'un arrêté prévoyant l'I.A.M pour tous les agents en renfort sur cet événement et répondant aux critères du Décret n° 2024-379 du 25 avril 2024 :

- Engagés en dehors de leur résidence administrative,
- Pour une mission exceptionnelle de renfort temporaire,
- Entraînant une absence d'au moins quatre nuits consécutives.

